

Paris, le 5 mars 2026

Communiqué de presse

Financement de la protection sociale : l'Urssaf et les experts-comptables renforcent leur coopération pour fiabiliser les données et prévenir les risques

Dans un contexte d'évolution des obligations sociales, l'Urssaf Caisse nationale et le Conseil national de l'ordre des experts-comptables ont signé une convention de partenariat destinée à sécuriser les données sociales déclarées par les entreprises et à renforcer la prévention des risques déclaratifs.

Chaque mois, les déclarations sociales conditionnent non seulement l'ouverture des droits sociaux (maladie, retraite, chômage, prestations) de 27 millions de salariés mais également le calcul des cotisations et contributions sociales. La fiabilité de ces données est donc un enjeu central pour le financement de la protection sociale comme pour la sécurité juridique des employeurs.

Le 5 mars 2026, Damien Ientile, directeur de l'Urssaf Caisse nationale, et Damien Charrier, président du Conseil national de l'ordre des experts-comptables, ont ainsi signé une convention de partenariat au service d'une ambition commune : accompagner et sécuriser les entrepreneurs ainsi que les entreprises dans leur développement économique, simplifier les démarches de déclaration et de paiement des cotisations et contributions sociales et garantir les droits sociaux des travailleurs indépendants et des salariés.

Cette coopération s'ancre dans une relation de proximité quotidienne : un employeur sur deux s'appuie sur un cabinet d'expertise comptable et 80 % des TPE-PME leur confient la gestion de la paie et des déclarations sociales auprès de l'Urssaf.

La convention vise à améliorer la collaboration entre l'Urssaf et les experts-comptables grâce à six axes de travail :

1. Améliorer la qualité et la fiabilité des données sociales ;
2. Prévenir les erreurs déclaratives et renforcer la pédagogie sur le processus de déclaration et de paiement des cotisations et contributions sociales ;

3. Faire connaître aux experts-comptables les services et outils de l'Urssaf au service des entreprises et des entrepreneurs ;
4. Partager une information homogène et fiable sur les évolutions législatives et réglementaires ;
5. Développer une connaissance économique commune pour contribuer à l'observation économique et sociale ;
6. Faire vivre le partenariat dans chaque région pour garantir la réactivité et la fluidité des échanges, la compréhension des attentes de chacune des parties et la pertinence des solutions apportées.

Dans un environnement marqué par la digitalisation croissante des démarches et l'exposition accrue aux risques cyber, la coopération entre l'Urssaf et les experts-comptables vise à sécuriser l'ensemble de la chaîne déclarative, depuis l'émission de la donnée jusqu'à son exploitation.

Damien Ientile, directeur de l'Urssaf Caisse nationale, déclare : « *L'Urssaf travaille chaque jour aux côtés des experts-comptables pour faciliter la vie des entreprises et des entrepreneurs, et leur apporter de la lisibilité et de la sécurité dans les déclarations sociales et le paiement des cotisations et contributions qui financent la Sécurité sociale. Nous souhaitons aujourd'hui renforcer nos échanges et notre coopération pour accompagner toujours mieux nos publics et soutenir leur développement économique.* »

Damien Charrier, président du Conseil national de l'ordre des experts-comptables, déclare : « *La protection sociale ne repose pas seulement sur des règles, mais sur la confiance dans la donnée déclarée par les entreprises. En renforçant notre partenariat avec l'Urssaf, nous faisons le choix de la prévention et de la sécurisation en amont. Cette convention affirme pleinement le rôle des experts-comptables comme tiers de confiance au cœur du fonctionnement économique et social du pays.* »

À propos de l'Urssaf Caisse nationale

Accompagner les employeurs et entrepreneurs dans le cadre d'une relation de service simple et personnalisée pour assurer la collecte des cotisations avec efficacité et équité, en tant que recouvreur social performant (0,31 % de frais de gestion), tels sont les enjeux majeurs des Urssaf. Sa raison d'être au sein de la Sécurité sociale : financer le modèle social français, avec 588 milliards d'euros encaissés auprès de 12 millions d'usagers. Sa mission sociale : garantir aux travailleurs le bénéfice d'une protection sociale (couverture santé, retraites, prestations familiales) liée à l'exercice de l'emploi dans un cadre légal. Sa mission économique : faciliter les démarches des entrepreneurs et garantir le respect des règles sociales indispensables à une concurrence équitable.

À propos de l'Ordre des experts-comptables

L'Ordre des experts-comptables rassemble 22 000 professionnels, 190 000 collaborateurs et 6 000 experts-comptables stagiaires. Placé sous la tutelle du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, l'Ordre des experts-comptables a pour rôle d'assurer la représentation, la promotion et le développement de la profession française d'expert-comptable.

Contacts presse :

Julienne BOURDET, pour le CNOEC - julienne.bourdet@agenceformat.com / 06 09 88 97 70

Laëtitia BARTHELEMY pour l'Urssaf Caisse nationale - contact.presse@acoss.fr / 06 98 90 26 01